

nable député sait que pendant l'hiver les travaux, dans le port de Halifax, sont beaucoup plus grands qu'en été, et il a été absolument nécessaire de nommer un fonctionnaire pour surveiller les vaisseaux qui arrivent pendant l'hiver. Nous avons nommé un autre fonctionnaire à Liverpool à qui nous donnons \$100, et pour Matoon et Sydney-Nord, il y a une augmentation de \$100 en faveur du percepteur. A Picton, il y a une augmentation pour deux employés : M. Russell et M. Johnson, à qui nous donnons \$100 chacun. M. Russell a été nommé du temps de mes honorables amis de la gauche, et il y a dix ou quinze ans qu'il ne gagne que \$550 par année. On m'a demandé d'augmenter son traitement, vu qu'il est un employé des plus compétents, et j'ai cru qu'il avait droit à cela.

M. JONES (Halifax) : Est-il un bon tory ?

M. BOWELL : Non ; je crois qu'il appartient au parti de l'honorable député.

M. JONES (Halifax) : Alors, il a droit à cette augmentation.

M. KENNY : L'honorable député n'a pas de parti. Le parti de la sécession est mort.

M. BOWELL : Je suis heureux d'entendre cela. Tout ce que je désire, c'est qu'il soit mort également dans les autres parties de l'empire. A Shelburne, il y a une augmentation de \$100 pour M. Balmann. C'est un bon employé, et il a droit d'avoir plus que la somme de \$50 que nous lui accordions. A Truro, il nous a fallu nommer un nouveau préposé au débarquement, avec un traitement de \$500. Il m'est inutile d'expliquer que Truro est le troisième port en importance dans la Nouvelle-Ecosse, et l'ouvrage augmente si rapidement, qu'il est devenu nécessaire de faire cette nomination. Cet employé devra surveiller la station de chemin de fer. A Yarmouth, nous avons accordé \$50 de plus à un employé et \$100 à un autre, ce qui fait une augmentation totale de \$2,605. Il y a une diminution à Annapolis. Un homme qui recevait \$500 de traitement est décédé, et nous en avons nommé un autre avec un traitement de \$400. Puis, il y a une diminution de \$100 dans les dépenses imprévues pour Lunenburg, ce qui laisse une augmentation nette de \$2,000.

Au Nouveau-Brunswick, les ports extérieurs de Caraquet et de Shippegan ont été ajoutés à celui de Bathurst, de sorte que bien qu'il y ait une augmentation apparente, il n'y en a pas en réalité, parce que nous ne demandons pas d'estimations pour ces ports extérieurs.

A Moncton, nous avons accordé une augmentation de traitement de \$100 à l'un des employés. A Saint-Jean, vu les changements dans le personnel, et vu diverses petites augmentations, il y a une augmentation de \$450. A Saint-Stephen, il est devenu nécessaire de nommer un autre employé à un traitement de \$500, pour protéger le pont d'en haut. A Woodstock, les changements dans le personnel ont nécessité une augmentation de \$100, ce qui fait un total de \$2,810. De ce montant, il faut déduire l'économie que nous avons faite en ajoutant Caraquet et Shippegan au port de Bathurst, de sorte que nous avons économisé \$1,080 dans un cas, et \$630 dans l'autre. A Dalhousie, nous n'avons pas remplacé un employé qui recevait \$310 de traitement. A Newcastle, M. McGuar a été mis à la retraite ; il recevait \$600 de

M. BOWELL.

traitement, et nous avons accordé une augmentation de \$100 à M. Wheeler ; mais la position de M. McGuar n'a pas été remplie, et je ne me propose pas non plus de la remplir, de sorte qu'il y a une économie de \$500. A Richibouctou, le percepteur qui recevait \$1,100 de traitement a été mis à la retraite, et un nouvel employé a été nommé à un traitement de \$800. Une augmentation de \$200 a été accordée à un officier de douane qui doit remplir ses devoirs dans une autre partie du port, ce qui fait une diminution nette de \$100. Il y a, par conséquent, une économie de \$2,695, ce qui laisse une augmentation nette de \$115 seulement.

M. JONES (Halifax) : Quel âge avait l'employé qui a été mis à la retraite à Newcastle ?

M. BOWELL : Je ne me le rappelle pas exactement dans le moment, mais il était assez âgé pour le justifier de demander sa mise à la retraite. M. Rusk, à Richibouctou, a été mis à la retraite, non pas tant à cause de son âge, qu'à cause de sa santé. Il n'était plus capable de remplir ses devoirs, et lorsqu'il a fait sa demande, il a envoyé des certificats de médecins pour l'appuyer.

M. MITCHELL : Est-ce M. Rusk qui a demandé sa mise à la retraite ? J'ai été porté à croire qu'on l'avait forcé d'accepter sa retraite.

M. BOWELL : Non ; mon ministère ne lui a jamais demandé de se retirer. Je ne sais si des influences extérieures ont été employées vis-à-vis de lui. Il y a quatre ou cinq ans, on m'a demandé de faire retirer M. Rusk, mais j'ai refusé. Autant que je le sache, sa retraite a été volontaire.

M. MITCHELL : J'ai les meilleures informations possibles, en dehors du ministère, qu'on a obligé M. Rusk de prendre sa retraite. L'on a invoqué sa mauvaise santé, mais il ne voulait pas se retirer, et prétendait qu'il pouvait continuer à remplir ses devoirs.

M. BOWELL : Quant à moi, c'est la première fois que j'entends parler de cela, mais je vais prendre des informations—

M. MITCHELL : Ecrirez-vous à M. Rusk ?

M. BOWELL : Non ; mais je déposerai sur le bureau de la chambre tous les documents se rapportant à cette question.

M. McMULLEN : Cela n'expliquera rien.

M. BOWELL : L'honorable député de Wellington (McMullen) en connaît peut-être plus que moi à ce sujet. Je ne sache pas que personne ait exercé aucune pression sur M. Rusk.

M. WELDON (Saint-Jean) : L'impression générale qui existe dans la province est celle dont vient de parler mon honorable ami de Northumberland (M. Mitchell).

M. BOWELL : Je ne sache pas, ni directement ni indirectement, que l'on ait exercé aucune pression sur M. Rusk pour le faire retirer du service.

M. MITCHELL : D'après ce que je me rappelle, quoique je ne puisse pas l'assurer, je crois avoir reçu une lettre de M. Rusk lui-même, se plaignant qu'on l'avait forcé de se retirer sous le prétexte de sa mauvaise santé, quoiqu'il fût encore parfaitement capable de remplir ses devoirs.

M. WELDON (Saint-Jean) : Qui l'a remplacé ?